Junior Entreprise INSAT

Contact : Junior.entreprise.insat@gmail.com



Contrat de prestation de service

Entre
Les soussignés:
La Junior Entreprise Insat, club à vocation économique et pédagogique, à but non lucratif, implanté au sein de l'Institut National des Sciences Appliquées et de Technologie INSAT. Représentée par 1 66 Nous Dhaoadd Response à Ce
Rojek et Prospection.
Ci-après désignée "le Prestataire", d'une part,
et La societé Cénérale les activités industrielle
da Societe benerate les activités industriette
raison sociale du Client, sa forme juridique, adresse de son siège social)
Représenté par Na Maker Ichaled titulaire de
la CINA°13 23 14 50
nom et prénom du représentant du Client, CIN, nature de sa fonction)
Ci-anrès désigné "le Client" d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1- Objet

Le présent contrat est un contrat de prestation de service ayant pour objet la mission définie dans le cahier des charges annexé au présent contrat et en faisant partie intégrante.

Article 2 – Durée

Ce contrat est passé pour une durée de ________ mois, acceptée des deux parties et consacrée à la réalisation du projet, objet du présent contrat.

Article 3 - Exécution de la prestation

Le Prestataire s'engage à bien développer les fonctionnalités et à respecter les contraintes précisées dans le cahier de charge dans les délais fixés.

> Article 4- Obligation de collaborer

Le Client tiendra à la disposition du Prestataire toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat.

A cette fin, le Client désigne un interlocuteur privilégié (M. <u>Na Red</u> <u>Kha Ped</u>), pour assurer le dialogue dans les diverses étapes de la mission contractée.

Le Client s'engage à répondre à une étude de satisfaction, proposée par le Prestataire après la livraison du produit.

Article 5 – Calendrier

Le Prestataire s'engage à respecter la planification proposée dans le livrable annexé au présent contrat.

Article 7 - Assurance qualité

Le Prestataire s'engage pour assurer un bon niveau de qualité des livrables.

Article 8 - Obligation de paiement

Le Client s'engage à payer le prix du projet fixé à <u>307ND</u> et approuvé par les deux parties, lors de la livraison du projet dans les délais fixés.

Article 9 - Obligation de confidentialité

Le Prestataire considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information ou document dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

Article 10 – Résiliation

Tout manque de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle s'en charge ci-dessus, entraînera la résiliation de plein droit au présent contrat.

Article 11- Modification du contrat

Ce contrat ainsi que toute modification qui pourrait lui être apportée par la suite nécessite la forme écrite.

Article 12- Entrée en Vigueur

Ce contrat, établi en deux exemplaires, entre en vigueur dès sa signature par les deux parties.

Fait le O 6/0 (12012 à Tonis

Le Prestataire

Le Client

GAME 99 290 500 Tel: 99 290 500 Tel: 99 370 467